Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260918-2026-09-07-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ

EXTRAIT

Séance du 18 septembre 2026 à 18h

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 32

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1er adjoint
Laurence Ledesma 2ème adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3ème adjoint
Nathalie Morice, 4ème adjoint
Eric Soreau, 5ème adjoint
Gaelle Martin, 6ème adjoint
Thomas Ruspil, 7ème adjoint
Pascale Fossecave, 8ème adjoint
Guillaume Boivin, 9ème adjoint

Jérôme Roteta, Charlotte Loubet-Latour, Jean Helou, Delphine de Torregrosa, Serge Peyrelongue, Patrice Irazoqui, Marie de Merlis, Hien Duhart-Gras, Nahia Graciet, Claire Scotcher, Loic Jouenne, Monique Labattut, Philippe Etcheberry, Laura Maisonnave, Mathis Tenneson, Manuel de Lara, Mirentxu Largounez, Ainara Sistiaga, Pierre-Laurent Vanderplancke, Mikaela Guiresse-Duperou, Hugo-Luc Maillos, Pierre Koch, conseillers municipaux en exercice.

N°07-
ADMINISTRATION GENERALE

Délégation de service public grande plage : autorisation de lancement de la procédure pour l'exploitation du lot n°4 locations d'engins nautiques non-motorisés - digue aux chevaux

Pouvoir :

- Jean-Christophe Perardel, conseiller municipal à Manuel de Lara conseiller municipal

Rapporteur :

M. Soreau, adjoint

Date de la convocation : 11 septembre 2026

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Hien Duhart-Gras, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260918-2026-09-07-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

N° 7 - ADMINISTRATION GENERALE

Délégation de service public grande plage : autorisation de lancement de la procédure pour l'exploitation du lot n°4 locations d'engins nautiques non-motorisés - digue aux chevaux

M. Soreau, adjoint, expose :

Suite au décès du titulaire de la concession de service public pour l'exploitation du lot n°4 de la grande plage (location d'engins nautiques non-motorisés – digue aux chevaux), le site est resté inexploité durant la saison estivale 2026.

L'absence de cette offre de service s'est fait ressentir et fait apparaître un besoin réel en termes d'animation touristique.

Ainsi, il conviendrait de relancer une procédure de délégation de service public conforme aux dispositions des articles L 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, afin de conclure un nouveau sous-traité pour l'exploitation du lot n°4 : location d'engins nautiques non-motorisés dont les principales caractéristiques sont jointes en annexe 5.

D'autre part, la durée de ce nouveau sous-traité d'exploitation ne pourrait dépasser le terme de la convention Etat/Commune pour la concession des plages soit le 04 octobre 2034. Aussi, il est proposé d'autoriser l'exploitation sur ce lot n° 4 pour une durée de huit ans jusqu'au 04 octobre 2034.

Le Comité technique et la Commission consultative des services publics locaux se sont réunis le 11 septembre 2026 pour rendre un avis préalable sur le dossier.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le principe de délégation de service public pour la location d'engins nautiques non-motorisés sur le lot n° 4, pour une durée de huit ans jusqu'au 04 octobre 2034, et la mise en œuvre de la procédure décrite aux articles L 1411 et suivants du CGCT,

- d'autoriser M. le Maire à lancer la procédure de délégation de service public, à mener les négociations avec les différents candidats conformément aux articles L.1411-1 et suivants du CGCT et à prendre tous les actes nécessaires dans le cadre de cette procédure.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 9 septembre 2026,

- Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) du 11 septembre 2026,

- Vu l'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) du 11 septembre 2026,

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260918-2026-09-07-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

- Approuve le principe de délégation de service public pour la location d'engins nautiques non-motorisés sur le lot n° 4, pour une durée de huit ans jusqu'au 04 octobre 2034, et la mise en œuvre de la procédure décrite aux articles L 1411 et suivants du CGCT,

- Autorise M. le Maire à lancer la procédure de délégation de service public, à mener les négociations avec les différents candidats conformément aux articles L.1411-1 et suivants du CGCT et à prendre tous les actes nécessaires dans le cadre de cette procédure.

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

Mairie de St Jean de Luz (Pyrénées Atlantiques)